



La procedure pour un mariage en france

Par **branish**, le **25/07/2011** à **23:07**

Bonjour,rnje voudrais savoir silvouplait comment je peux faire pour me marier en france, mon compagnon est un francais qui vit et travail en france, mais moi je suis une sans papier et j'ai perdu mon passport ou se trouvait mon visas dentrée en france alors je suis allé a mon ambassade me refaire un autre passport qui a deja ete établit, ensuite je me suis aussi faite etablir une carte consulaire car a mon ambassade on ma dit que la carte consulaire me permet de me marier et d ouvrir un compte

Par **mimi493**, le **26/07/2011** à **00:00**

Oui, vous pouvez vous marier.rnMais n'ayant aucune preuve de votre entrée régulière en France, vous devrez retourner dans votre pays pour obtenir le visa long séjour "conjoint de Français"